

Témoignages de deux partenariats réussis

Parler jardin à quatre voix...

Hélène Bourgoin Lambert et Nadia Miri

L'école polyvalente de la rue de Montempoivre est acteur et concepteur d'un espace de 400m² environ aménagé en jardin partagé. Pour mener à bien ce projet, l'école s'est associée à différents partenaires qui ont chacun apporté une contribution différente. Les parents d'élèves et habitants du quartier se sont engagés activement dans la création d'une association, dispositif incontournable pour pouvoir signer une convention avec la ville et recevoir des subventions. La mairie du 12^e et la mairie de Paris ont mis à disposition de l'école leurs services professionnels. La direction des parcs et jardins a proposé cinq mercredis de formation aux enseignants engagés dans le projet. Le collège de secteur s'est associé à l'école pour établir un état des lieux des espèces existantes... D'autres contributions sont attendues : l'association « Eaux en couleur » dont deux ingénieurs ont accepté de faire réfléchir les classes aux systèmes d'arrosage à mettre en place dans le futur jardin dans le respect de l'environnement...

RATP, EDF et le collège Mallarmé

Monsieur Terreyre, principal du collège

Un partenariat réussi doit être co-élaboré. Les partenariats « clé en main » sont à éviter. Dans un premier temps, il est nécessaire de définir les domaines d'intervention de chacun, de l'école et du partenaire.

Ensuite, les interventions du partenaire doivent être conçues, elles aussi, en partenariat. Le choix du thème, celui de l'énergie, s'est effectué dans un premier temps avec un partenaire de longue date, la RATP ce qui a permis une première implication des intervenants.

Notre partenariat avec EDF est né du fait qu'un parent d'élève occupe un poste important dans l'entreprise. Les intervenants ont participé à des temps de lecture croisée des programmes scolaires, puis ont ensuite conçu, avec nos enseignants, le contenu des interventions. EDF a mis à disposition les documents permettant d'enrichir le cours. C'est ainsi que le thème de l'eau a été choisi pour les 6^e. A partir de la lecture du livre *Goutte d'eau, goutte d'or*, l'impact sur l'environnement d'un barrage a pu être abordé.

Pour en savoir plus

	Site Portail de l'académie de Paris	http://eedd.scola.ac-paris.fr/
	Texte officiel sur le partenariat	http://www.education.gouv.fr/bo/2004/22/MENE0401106C.html
<i>Établissements et partenariats. Stratégies pour des projets communs</i> , Actes du colloque de janvier 1993, Zay (D.), Gonin-Bolo (A.) (dir.), Paris, INRP.		
<i>Le partenariat : histoire et essai de définition</i> , par Corinne Mérini, Actes 2001, OZP.		
http://www.association-ozp.net/IMG/pdf/merini.pdf		
<i>Enseignants et partenaires de l'école : démarches et instruments pour travailler ensemble</i> , Zay (D.), préf. A.de Peretti., Bruxelles, De Boeck Université, 1999 (Pratiques pédagogiques).		

Contact : Jacqueline Jalta, IA-IPR d'histoire et de géographie,
responsable académique du dossier EEDD

10 questions

pour travailler en partenariat			
		dans le cadre d'un	PROJET
d'	éducation	à l'	environnement
pour le	développement	durable	
			
CRDP ACADÉMIE DE PARIS			

Est-ce obligatoire de travailler en partenariat ?

Cela n'est jamais obligatoire. Mais cela peut être intéressant et parfois nécessaire en fonction des orientations du projet. L'EEDD est l'affaire de tous, elle engage l'Ecole à s'ouvrir aux partenariats.

Qu'est-ce que le partenariat va apporter ?

Le partenariat est une relation riche et complémentaire : un partenaire propose un point de vue différent sur un même sujet, mais aussi une expertise sur des domaines que l'enseignant n'a pas forcément. Il peut offrir des supports matériels, comme des occasions de rencontres ou des opportunités de sorties, ainsi que des moyens supplémentaires matériels et /ou financiers et /ou logistiques au service d'un projet commun.

Qu'est-ce que j'apporte en tant qu'enseignant dans le partenariat ?

En regard du partenaire, mon expertise d'enseignant se fonde sur la rigueur de ma démarche pédagogique, sur le cadre donné par les programmes et les instructions officielles, sur ma connaissance des élèves. Mon expérience de l'évaluation me permet de guider et de superviser les ressources proposées par le partenaire. Je reste donc responsable du contenu, de la démarche, de l'évaluation.

Comment choisir un partenaire ?

Deux facteurs sont importants : d'une part, son degré d'expertise dans le domaine concerné, d'autre part, son possible engagement dans une action commune négociée. Les premières ressources sont dans la toute proximité : parents d'élèves, institutions et entreprises locales, commerçants. De manière plus générale, l'académie tient à jour une liste d'agrément sur le site EEDD Paris <http://eedd.scola.ac-paris.fr/csitesg2.htm>. Dans tous les cas, attention aux risques « d'entrisme » dans l'institution scolaire, l'enseignant reste le garant. Ces risques demeurent limités en faisant appel à des associations agréées.

Du côté du partenaire, pourquoi se tourner vers l'Ecole ?

Les partenaires ont des raisons objectives de s'intéresser à l'Ecole, à la connaissance des élèves ; pour certains, ce type d'action s'inscrit dans le rapprochement entre le monde du travail et celui de l'école, et permet d'améliorer la perception du milieu de l'entreprise. Pour d'autres c'est le lieu propice pour développer une approche humaniste. Derrière les intérêts explicites peuvent être cependant dissimulées des pressions financières, intellectuelles ou politiques ou des intérêts personnels voire des sectes.

Comment financer une action commune ?

Tous les projets n'engagent pas la recherche de moyens financiers ; cependant, en cas de nécessité, il convient d'établir un budget prévisionnel. La coopérative scolaire, le conseil administration de l'établissement, le foyer socio-éducatif sont les premières sources à solliciter. Il est possible d'associer les ressources de l'établissement à un financement extérieur. La demande de subventions, auprès de collectivités locales, des comités d'entreprises ou de donations privées en lien avec les familles, nécessite la constitution d'un dossier argumenté dans le respect des lois de l'Ecole*.

Quelles démarches administratives doit-on faire ?

Dans le premier degré :

Le projet de partenariat en EEDD peut être l'objet d'une présentation au conseil d'école comme c'est le cas pour un projet de classe transplantée, ou un projet APAC. Le document signé par le partenaire sera soumis à l'IEN de circonscription, garant de l'application des programmes, qui le transmettra à l'Inspecteur d'Académie avec son avis.

Dans le second degré :

Une convention peut être signée : elle précise le contexte, le libellé du projet, le public concerné, son dispositif, les objectifs, le contenu pédagogique du projet, la durée et le mode d'évaluation ; l'expertise de l'inspection pédagogique peut être sollicitée pour vérifier l'adéquation avec les programmes et instructions officiels. Enfin, le projet est soumis au conseil d'administration de l'établissement et inclus dans le projet d'établissement.

Quelles formes de collaboration et de régulation convient-il de mettre en place ?

Les formes sont variées : prêt de ressources documentaires, réalisation conjointe d'outillage, intervention experte devant élèves, mais l'enseignant demeure toujours garant de la dimension pédagogique. Il peut s'avérer utile de prévoir dans le calendrier de conduite du projet des temps réguliers de supervision et de régulation pour réajuster éventuellement des modalités, recadrer l'action sur les objectifs initiaux.

Comment communiquer autour du projet, en particulier en direction des familles ?

L'information aux familles peut être nécessaire, selon l'ampleur du projet ; auquel cas, on peut évoquer les modes de financement et les conditions des dispositifs mis en place en dehors de l'établissement. Il faut en souligner l'ouverture et les possibilités qu'offre le projet d'apprendre différemment, mais aussi l'enrichissement scientifique et culturel qu'il permet.

Quelles sont les modalités communes d'évaluation ?

Le projet initial conserve par l'écrit, les objectifs fixés ensemble, notamment des indicateurs permettant d'évaluer l'action. L'évaluation porte alors sur plusieurs niveaux : connaissances et compétences scolaires, productions éventuelles, conduite de l'action au regard du calendrier prévisionnel, satisfaction des acteurs.